

nom du Gouvernement, a posé en principe que c'était une chose absolument inouïe que des questions qui s'étaient présentées durant l'exercice en cours soient renvoyées au comité des comptes publics, d'autant plus que dans la pratique ordinaire ces questions devaient être portées devant le comité dans le cours de l'année suivante:

Cependant, la correspondance qui a été déposée indique que quelques-unes des questions qui ont été soulevées par l'auditeur général exigent d'être prises en considération et dans ces circonstances, je ne suis pas disposé à faire opposition à la motion présentée par mon collègue d'Halifax.

Mon honorable ami le ministre de la Milice et de la Défense, que j'ai consulté à ce sujet, m'a informé qu'il désirait favoriser l'enquête la plus complète possible sur les questions auxquelles a trait la correspondance entre l'auditeur général et lui-même. A ce propos, il est indiqué dans quelques-uns des documents déposés hier sur le bureau de la Chambre que certaines lettres qui sont imprimées comme ayant été envoyées par l'auditeur général au département de la Milice et de la Défense n'ont jamais été envoyées aux officiers de ce département, d'après leur propre déclaration.

Je suis également d'autant plus porté à accueillir la motion de l'honorable député d'Halifax qu'un membre de cette Chambre, l'honorable représentant de Carleton (Ont.) (M. Garland) est venu me voir, il y a quelques temps et m'a demandé que des questions contenues dans cette correspondance qui ont été l'objet de commentaires, surtout dans la presse, et ont atteint sa propre réputation dans la Chambre, soient l'objet d'une enquête aussi vite que possible.

Quand l'honorable député d'Halifax a fait connaître son intention, il y a quelques temps, qu'il désirait présenter une motion pour soumettre cette correspondance à l'examen du comité des comptes publics, afin de faire une enquête sur l'affaire en question, l'honorable député de Carleton est venu aussitôt me voir et m'a demandé qu'en ce qui le concernait aucune objection ne soit faite à cette motion et que les plus grandes facilités soient accordées au comité des comptes publics.

Si, par conséquent, l'honorable député d'Halifax veut avoir l'obligeance d'ajouter à sa motion les termes qui conviennent pour comprendre les documents qui ont été déposés hier par le ministre de la Milice et de la Défense, je serai enchanté de consentir à l'adoption de la motion.

[Le très hon. sir Robert Borden.]

M. GERMAN: Puis-je demander au très honorable premier ministre s'il veut me permettre de comprendre dans cette motion deux relevés que j'ai demandés—un au sujet de pneumatiques achetés pour les camions automobiles du département de la Milice et un autre au sujet de commissions payées à P. W. Ellis et Co. Je crois que le dernier est compris dans la correspondance.

L'hon. sir GEORGE E. FOSTER: Oui, il l'est.

M. GERMAN: Je crois que le ministre de la Milice a préparé ces relevés et il me semble que le tout pourrait être renvoyé au comité des comptes publics.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: En ce qui a trait aux questions dont il s'agit dans le dossier, tous les pouvoirs seront donnés au comité des comptes publics. Pour toutes les questions qui sont en dehors, je préférerais que mon honorable ami les réserve jusqu'à ce que j'aie vu exactement où nous en sommes.

M. MACLEAN (Halifax): La motion sous la forme suivante comprendra-t-elle le point soulevé par le très honorable premier ministre:

La Chambre décide que le document parlementaire n° 122 de la présente session, ainsi que tous les autres documents qui s'y rattachent et qui se composent de copies de la correspondance échangée entre l'auditeur général et le ministre de la Milice et autres ministères, qui ont été déposés sur le bureau de la Chambre, concernant les dépenses faites en exécution de la loi des crédits de guerre, soient renvoyés à l'examen du comité des comptes publics avec pouvoir de faire enquête dans la question et de faire rapport en conséquence de temps à autre.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Oui, je pense que cela répondra à la question.

L'hon. M. PUGSLEY: Le premier ministre pense-t-il que cette motion est assez étendue pour comprendre ma demande de renseignements au sujet de l'achat de deux sous-marins? Cette question est traitée dans la correspondance et s'il est entendu qu'elle sera comprise dans les documents renvoyés au comité des comptes publics, cela me donnera satisfaction.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je ne sais réellement pas ce que contient exactement le dossier, mais je tiens à donner l'assurance à mon honorable ami que s'il est désireux d'émettre quelques propositions ou de porter des accusations au sujet de l'achat de sous-marins, nous sommes prêts à lui accorder l'enquête la plus complète possible.